## Notre Commune s'est lancée dans la Gestion différenciée des espaces verts.

La gestion différenciée est une nouvelle approche de la gestion des espaces verts. Le principe est d'appliquer à chaque espace vert le mode de gestion le plus adapté, tenant compte de son utilisation, de sa situation, des coûts d'entretien (main-d'œuvre, matériel nécessaire, ...) ... Ainsi pour certains on choisira de maintenir une gestion assez intensive, tandis que pour d'autres, on optera pour une gestion plus extensive.

A l'échelle de notre commune, la GD permettra donc de renforcer la diversité de nos types d'espaces verts, de favoriser la biodiversité et d'arrêter complètement l'utilisation de produits chimiques. La santé des utilisateurs et de nos travailleurs est aussi directement liée à cet abandon.

C'est avec l'aide du Pôle de Gestion Différenciée (PGD), soutenu lui-même par la Région wallonne, que notre Commune met en place, depuis quelques mois, ce nouveau mode de gestion.

Inventorier, classifier ensuite se poser les bonnes questions pour chaque espace: « Le nombre de tontes est-il justifié ? » « Est-il nécessaire d'avoir une grande surface enherbée à cet endroit ?», « Ne peut-on pas changer de type de plantes dans tel massif ? » « Les touristes viennent-ils chez nous pour voir les mêmes plantes annuelles que celles qui garnissent leur ville ? ».

Le changement s'opérera sur quelques années dans tous les espaces verts publics y compris les cimetières.